

COMMUNIQUE DE PRESSE

Atelier sur le recouvrement et la gestion des avoirs saisis ou confisqués en procédure pénale :

Regards sur le cadre juridique et institutionnel allemand et celui sénégalais applicables.

21 au 22 novembre 2022

L'Office national de Recouvrement des Avoirs criminels (ONRAC) et la fondation allemande pour la coopération juridique internationale (IRZ), organisent, **du 21 au 22 novembre 2022, à l'hôtel Axile, sis à l'Avenue Faidherbe X rue Raffanel, Dakar**, un atelier, dont le thème est le suivant : « ***Le recouvrement et la gestion des avoirs saisis ou confisqués en procédure pénale : regards sur le cadre juridique et institutionnel allemand et celui sénégalais applicables*** ».

L'atelier, a pour objectif un partage d'expériences entre les acteurs impliqués sénégalais et ceux allemands sur le dispositif des saisies et confiscations des avoirs en matière pénale, en vigueur au Sénégal et en Allemagne ainsi que sur les procédures de leur recouvrement et de leur gestion.

Cet atelier, s'inscrit dans le cadre de la mise en œuvre du programme de formation de l'ONRAC à l'intention des acteurs de la chaîne pénale et autres partenaires institutionnels.

L'activité qui mobilisera plus de vingt-cinq (25) participants notamment des autorités d'enquête, des acteurs judiciaires sénégalais, une équipe de l'ONRAC, des partenaires institutionnels de celui-ci avec leurs homologues allemands, sera animé par des experts allemands et ceux de l'ONRAC.

Pour rappel, l'ONRAC, créé à travers la loi n°2021-34 du 23 juillet 2021 modifiant la loi n°65-61 du 21 juillet 1965 portant Code de Procédure pénale, est un établissement public à caractère administratif, doté de la personnalité morale et de l'autonomie financière, avec l'assignation de la mission principale, de gérer sous mandant judiciaire les biens saisis ou confisqués, d'accomplir tous les actes d'administration ou de gestion requis ainsi que l'assistance juridique et judiciaire aux acteurs concernés.

La mise en place de l'office a induit un bouleversement majeur dans la procédure pénale et un nouveau régime des saisies pénales par notamment la consécration d'un nouveau régime dit « des saisies spéciales. » Ces innovations justifient une mise à niveau des autorités d'enquête, des acteurs judiciaires intervenant dans la chaîne de poursuite, d'instruction, et de jugement, ainsi que des autres acteurs tels que les établissements bancaires, le service des Domaines qui, bien qu'étant en dehors de la chaîne pénale, sont appelés à interagir avec l'ONRAC dans le cadre de la mise en œuvre du nouveau dispositif.

Contact :

Aissatou SANE
Directrice communication de l'ONRAC
aissatou.sane@onrac.sn

 Onrac  ONRACSenegal